



Répartition des congé annuel dans la fonction publique

Par **Asd69**, le **30/08/2019** à **10:52**

Bonjour,

Je me permets, de prendre contact avec vous virgule afin de savoir comment peuvent être répartis les congés payés dans la fonction publique.

sur les congés d'été cette année je n'ai pris que 2 semaines de vacances hors sur 14 jours de vacances ma cadre ma à noter le 1er août 13 congé annuel et un repos. jusqu'au 6 août je dispose es de repos qui entre couper les vacances me laissant à disposition plus de jours de CA à poser par la suite.

À l'instar de mes autres collègues je me retrouve donc pénalisé, mais également je perds l'éventuelle possibilité d'avoir d'autres jours de repos accordés comme les congés de fractionnement car le nombre de mes congés annuels été amputé par ce changement d'écriture.

ma cadre de service se targue régulièrement de me dire que tout est une histoire d'écriture et que cela ne change rien.

J'aimerais savoir dans la mesure du possible si celle-ci se trouve en l'égalité ou si je peux faire des réclamation.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer mes salutations distinguées.